

# SETHNESS - ROQUETTE

## CARAMEL COLOUR

### FICHE DE DONNEES DE SECURITE

IMP.AQ.04.B

### CARAMEL COLORANT POUDRE E150c (class III)

12/10/2009

#### 01. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- 01.1 Désignation commerciale : Caramel Poudre
- 01.2 Fournisseur : SETHNESS-ROQUETTE  
Adresse : 59660 MERVILLE FRANCE  
Téléphone / Télécopie : 03.28.50.00.50 / 03.28.50.11.55  
Appel d'urgence : 03.28.50.00.50

#### 02. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- 02.1 Substance : oui
- 02.2 Nom chimique : caramel en poudre
- 02.3 N° CAS : 8028-89-5
- 02.4 Constituants présentant un danger : non applicable

#### 03. IDENTIFICATION DES DANGERS

- 03.1 Principaux dangers : danger des produits pulvérulents inflammables en dépôt ou en suspension dans l'air
- 03.2 Risques spécifiques : risque d'explosion voir §3.1
- 03.3 Autres données : ne relève pas de la classification des produits dangereux

#### 04. PREMIER SECOURS

- 04.1 Inhalation : amener au grand air en cas d'exposition excessive aux poussières; consulter un médecin si la toux persiste.
- 04.2 Contact avec les yeux : rincer abondamment avec de l'eau.  
consulter un spécialiste en cas d'irritation persistante.
- 04.3 Contact avec le peau : laver de l'eau et du savon.
- 04.4 Ingestion : produit non dangereux en cas d'ingestion, consulter un médecin si nécessaire.

#### 05. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 05.1 Moyens d'extinction recommandés : eau pulvérisée
- 05.2 Moyens d'extinction à éviter : CO2: inactive  
poudre: risque de formation de nuage de poussières

#### 06. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 06.1 Précautions individuelles : respecter les consignes de protection §8
- 06.2 Protection de l'environnement : produit ne présentant pas de risque pour l'environnement (biodégradable).
- 06.3 Méthodes de nettoyage : ramasser par un moyen mécanique, aspirer puis si nécessaire laver à l'eau pour l'élimination des résidus se reporter au §13.

# SETHNESS - ROQUETTE

## CARAMEL COLOUR

### FICHE DE DONNEES DE SECURITE

IMP.AQ.04.B

### CARAMEL COLORANT POUDRE E150c (class III)

12/10/2009

#### 07. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 07.1 Manipulation
- Mesures techniques : respecter les consignes de protection individuelles §8
  - Précautions : éviter le formation ou la dispersion de poussières dans l'atmosphère.
  - Conseils d'utilisation : recommandations générales à la manipulation de produits pulvérulents.
- 07.2 Stockage
- Mesures techniques : pas de mesure spécifique
  - Conditions de stockage : stocker dans un endroit frais et sec.
  - Matières incompatibles : oxydants puissants
  - Matériaux d'emballage : sac papier et polyéthylène

#### 08. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- 08.1 Paramètres d'exposition : respecter la réglementation nationale applicable sur les poussières totales non spécifiques.  
VME  $\leq$  10 mg/m<sup>3</sup>  
(France : code du travail R 232-5-5)
- 08.2 Equipement de protection individuelle
- Protection respiratoire : mettre un masque en cas de formation de poussière
  - Protection des yeux : mettre des lunettes adaptées en cas de formation de poussières
  - Protection des mains : non nécessaire
  - Protection de la peau : pas de protection spécifique
- 08.3 Mesure d'hygiène spécifique : mesures générales d'hygiène relatives à la manipulation des produits chimiques

#### 09. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- 09.1 Etat physique : poudre
- Couleur : brun foncé
  - Odeur : caractéristique
- 09.2 pH (concentration) : 4.0 – 5.0
- 09.3 Température d'ébullition : non applicable
- Point d'éclair : non applicable
  - Température d'auto-inflammation : 280° C (GG en nuage)
- 09.4 Caractéristiques d'explosivité
- énergie min. d'inflammation : en cours mJ environ
  - pression max. d'explosion : id bars environ
  - KST : id bar m/s env
  - classe (VDI 3673 ST) : id
  - concentration Min. d'explosion : 30 à 60g/ m<sup>3</sup>  
(source: INERIS, mesure en cours)
- 09.5 Solubilité : soluble à 20°C (> 500 g/l env.)

# SETHNESS - ROQUETTE

## CARAMEL COLOUR

### FICHE DE DONNEES DE SECURITE

IMP.AQ.04.B

### CARAMEL COLORANT POUDRE E150c (class III)

12/10/2009

#### 10. STABILITE ET REACTIVITE

- 10.1 Stabilité : stable en respectant les conditions de stockage §7
- 10.2 Réactions dangereuses : mélange air / poussières (risques d'explosion)
- 10.3 Matières à éviter : oxydants puissants
- 10.4 Produits de décomposition dangereux : produits typiques de décomposition : mono et dioxyde de carbone, eau, oxygène

#### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1 Toxicité aiguë : LD50: non disponible
- 11.2 Effets locaux : légèrement irritant par frottement mécanique sur la peau chez les personnes sensibles.
- 11.3 Autres données : pas de toxicité connue

#### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- 12.1 Persistance / Dégradabilité : produit biodégradable
- 12.2 Bioaccumulation : non applicable, produit métabolisé par les organismes
- 12.3 Ecotoxicité : LC50 : non disponible

#### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- 13.1 Déchets des résidus : peut être éliminé comme un déchet solide (déchet industriel banal) ou incinéré dans une installation autorisé en conformité aux législations, réglementations et arrêtés en vigueur
- 13.2 Emballages souillés : emballage à usage unique. A valoriser ou éliminer selon les conditions locales applicables

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- 14.1 Réglementations internationales : non applicable
- 14.2 ONU N° : non concerné
- RID/ADR RTMDR IMDG IATA/OACI
- Classe : na na na na
- Groupe, chiffre ou page :
- Etiquette(s) :
- Code danger :
- Code produit :

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

IMP.AQ.04.B

**CARAMEL COLORANT POUDRE E150c (class III)**

12/10/2009

**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

- |      |                                 |   |   |
|------|---------------------------------|---|---|
| 15.1 | Etiquetage selon directives CEE | : | non obligatoire   |
|      | Symbole de danger               | : | non applicable  |
| 15.2 | Autres dispositions             | : | le produit n'est pas reconnu comme substance pouvant être à l'origine de maladies professionnelles ou à caractère professionnel selon le code de la Sécurité Sociale (Art. L461-1à7). Le produit est conforme aux réglementations |
|      |                                 | * | FDA – CFR 21 : § 73.85  |
|      |                                 | * | Additif alimentaire E 150c  |
|      |                                 | * | FCC en vigueur  |

**16. AUTRES INFORMATIONS**

N° EINECS : 232-435-9

Note:

Cette fiche complète mais ne remplace pas les fiches de spécifications relatives au produit.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et de respecter les prescriptions réglementaires et autres obligations qui lui incombent lors de la détention, de la manipulation et de l'utilisation de notre produit.

Les renseignements repris sur la présente fiche ne constituent pas une garantie mais sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de l'édition.